

A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT »

Municipales 2020

Livre Blanc de l'APEC

Collonges-sous-Salève

A l'attention de tous les Collongeois qui vont s'engager dans la campagne des Municipales, voici nos vœux et attentes pour le prochain mandat.

PRESENTATION

L'Association pour la Protection de l'Environnement Collongeois, l'APEC, s'efforce de protéger un environnement durable, en particulier le maintien de la biodiversité locale et les patrimoines naturels et culturels de Collonges, et de lutter contre les pollutions ; elle se soucie de préserver notre village d'un développement urbanistique trop dommageable.

Aujourd'hui, très soucieux des menaces qui pèsent sur l'environnement de Collonges et sur l'équilibre écologique de notre planète, nous estimons que les objectifs de notre association deviennent cruciaux dans les choix politiques communaux et nationaux.

A l'attention de tous les Collongeois intéressés à travailler dans le cadre de notre Municipalité, c'est-à-dire à tous les candidats des futures élections municipales, nous exposons nos vœux et nos attentes concernant la gestion de notre commune au cours des 6 prochaines années dans ce Livre Blanc.

La qualité de la vie dans un bourg comme le nôtre dépend à nos yeux de la relation des habitants avec la nature, de la relation des habitants entre eux et d'une bonne communication entre les décideurs et les administrés.

L'APEC, dans ce sens, souhaite être consultée pour certains projets et favoriser les informations et les consultations des habitants intéressés. La communication est importante tant à l'interne avec les Collongeois qu'à l'externe avec les communes environnantes en France et en Suisse.

Nos attentes précises peuvent être regroupées en 3 axes :

1) Environnement

2) Mobilité

3) Planification de l'urbanisme

ENVIRONNEMENT

Nous nous félicitons de l'engagement de la municipalité actuelle à respecter **la Charte Nature en Ville**, pour l'instant au niveau 1. Nous attendons que toutes les mesures soient prises pour atteindre le niveau 3 avant la fin de la prochaine mandature.

Nous insistons sur certains points (se reporter à l'annexe):

- **La mise en place d'un plan de communication** (point 11 de la Charte Nature en Ville) pour informer l'APEC et les habitants de l'avancement dans cette démarche.

- **La mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts** (points 18, 19, 20, 27 de la Charte Nature en Ville).

- **La protection des arbres** :L'autorité qui attribue les permis de construire doit exiger et surveiller la sauvegarde des arbres remarquables et tous les points des éléments boisés classés (EBC) ; elle doit également faire respecter le caractère paysager et définir les arbres à conserver ou à remplacer.

- **La végétation locale**, propice à la faune, doit être favorisée, notamment les haies sauvages doivent être composées d'essences variées alternées. Comme le précise le PLU, les haies limitrophes ne doivent pas dépasser les hauteurs et largeurs prescrites par le PLU. La municipalité se donnera les moyens de faire respecter ses prescriptions. Les espèces de la liste noire des plantes envahissantes devraient être proscrites sur les terrains publics et privés de la commune.

- **L'aménagement des parkings et des chemins d'accès** doit respecter la perméabilité des sols.

- **Les corridors biologiques** doivent être sauvegardés, de même que les trames verte et bleue. Les espaces verts et les espaces sauvages doivent être considérés comme appartenant à un écosystème et non comme des éléments isolés. Les milieux d'intérêt pour la diversité (zones humides, ruisseaux, vergers, prairies) devront être aménagés et entretenus de manière écologique. Nous comptons sur la réalisation des projets de renaturation du Nant des Moulins et de la Drize.

- **Le verger du Coin** doit retrouver son état d'origine. (Respecter la Convention signée en mars 2005 par la Mairie et les quatre autres parties).

- **L'exemplarité d'aménagement des 2 futurs parcs municipaux prévus** (Parc du Rozon au Bas Collonges et Parc de Beaumont aux Manessières) en matière de biodiversité. Vitrine de l'engagement de Collonges dans la Charte Nature en Ville, ils intégreront si possible, des aspects pédagogiques (p.ex. panneaux informatifs, nichoirs, hôtels à insectes) et participatifs des habitants (par ex. composts collectifs ou jardins collectifs)

- **L'application de la loi concernant la réduction des éclairages artificiels** des enseignes et des vitrines des commerces et autres locaux professionnels comme prévu par l'article L. 583-1 du code de l'environnement.

- **Une collaboration étroite avec les associations environnementales** présentes sur la commune et aux alentours.

Par ailleurs, nous souhaitons :

- **Le prêt par la Commune d'une broyeuse de branchages** pour les particuliers.

- **Une limitation de l'usage des plastiques lors des évènements communaux.** (Ecocup, gobelets consignés, etc.)

- **L'encouragement de toute mesure qui incite les habitants à diminuer le volume de leurs déchets.**

MOBILITE

L'APEC a participé avec beaucoup d'intérêt aux ateliers « mobilité » mis en place par la municipalité et estime nécessaire leur poursuite lors de la prochaine mandature.

Nos attentes :

- **Anticiper la conception des voies d'accès des projets immobiliers** afin de réguler les flux du trafic.
- **Réduire la vitesse et faire respecter les limitations** selon les routes (radars pédagogiques, chicanes ou ralentisseurs et limites de vitesse peintes régulièrement sur le sol) .
- **Améliorer le confort et la sécurité des piétons** au centre et aux alentours du bourg avec des trottoirs larges et libres d'obstacles (haies débordantes), passages piétons, voies piétonnes peintes sur le sol.
- **Améliorer les indications et l'entretien des sentiers pédestres**. Concrétiser les emplacements réservés qui ont été programmés. (ex. le sentier de la Diotière, celui le long de l'autoroute, etc.)
- **Continuer d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes** pour favoriser ce mode de déplacement, (pistes cyclables, voies réservées sur la chaussée). Relier le réseau cyclable de la Commune à ceux d'Archamps, de Bossey et de la Suisse. Installer des arceaux de stationnement. Nous nous réjouissons du projet de passerelle piétons-vélos sur l'autoroute et nous tenons à participer au projet des voies d'accès (dans le cadre de la poursuite des ateliers mobilité)
- **Maintenir, développer et adapter les transports publics en bus** en vue d'inciter les Collongeois à les utiliser. Une navette devrait desservir aussi les quartiers des Hauts de Collonges et le week-end, la Croisette.
- **Renforcer les démarches pour obtenir la réouverture de la gare de Collonges** et intégrer le village dans la future réorganisation des transports publics du Genevois qui accompagne l'ouverture du CEVA.
- **Prévoir à moyen terme un doublement et déplacement de la voie ferrée** avec la création d'une gare à Collonges et **réaliser dès maintenant les réserves foncières nécessaires**. En profiter pour couvrir l'autoroute sur environ 300 mètres, ce qui permettrait de relier le haut et le Bas de Collonges et reconstituer un couloir écologique.

DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE

Le constat de l'APEC est sans appel : il faut limiter les constructions à Collonges.

Actuellement, les nombreux projets immobiliers, plus ou moins avancés, promettent une forte augmentation de la population, très nettement supérieure à celle qu'avait prévue la CCG. Ce qui menace fortement notre environnement. Le PLU laisse prévoir encore une densification importante du quartier du Bas-Collonges.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) précise que notre Commune ne doit pas dépasser le plafond de 5000 habitants. Nous attendons des candidats à la Mairie qu'ils nous expliquent comment ils entendent respecter ce plafond.

La loi SRU, qui vise à combler le déficit en logements sociaux de notre commune, a un effet rétroactif qui entraîne en plus un effet « boule de neige ». Nous approuvons la construction de logements sociaux mais nous ne voulons pas que cette loi soit un prétexte pour l'État de nous imposer une pression immobilière. Nous souhaitons une réévaluation de cette situation. Tout doit être tenté pour que cette loi SRU soit révisée et que les 25 % de logements sociaux à produire ne portent que sur les nouvelles constructions et non sur la totalité des constructions.

Avant que la densification prévue de certains quartiers ne produise des conséquences irréparables, nous réclamons une étude et une planification avec description des équipements et des infrastructures.

Nous sommes disposés à participer à cette étude, visant un aménagement cohérent qui prenne en compte :

- L'accessibilité des voitures et l'augmentation du trafic induit par les nouvelles constructions.
- Les parkings pour les stationnements de courte durée, les stationnements des habitants et des utilisateurs des transports publics.
- Des voies piétonnes sécurisées (par ex. traversée route d'Annemasse - route de Rozon, accès aux parcs publics et aux commerces).
- Des voies cyclables sécurisées jusqu'aux habitations et aux commerces.
- Une attention particulière pour que l'aménagement des espaces verts des nouvelles constructions respecte les points évoqués dans la rubrique environnement.

La Municipalité doit porter la plus grande attention au respect, à l'application et au contrôle des règlements concernant les nouvelles constructions, définies, sur le plan national par la RT2012 et bientôt la RT2020, et au plan local par le PLU, notamment, en ce qui concerne les normes écologiques de consommation d'énergie et de la préservation des éléments naturels et paysagers.

En conclusion, nous attendons que la Municipalité préserve Collonges-sous-Salève et maintienne une bonne qualité de vie pour ses habitants.

Collonges sous Salève, le 13 décembre 2019